



## **Termes de Références pour la réalisation d'un.e consultant.e en vue de l'élaboration d'une grille salariale pour l'Association Marocaine de Planification Familiale**

### **I. CONTEXTE :**

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) est une organisation non Gouvernementale à but non lucratif, créée en 1971 et reconnue d'utilité publique par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972, et membre à part entière de la Fédération Internationale de Planification Familiale (IPPF) depuis 1971. L'Association Marocaine de Planification Familiale travaille afin de promouvoir les Droits Humains fondamentaux des femmes et hommes. Elle cherche à améliorer la qualité de vie de la population, la santé sexuelle et reproductive y compris la promotion du genre à travers le plaidoyer et la prestation des services, plus particulièrement au profit des personnes les plus démunies et vulnérables.

Le plan stratégique (2023-2028), qui est le fruit d'une réflexion de l'AMPF (membres, staff et jeunes activistes) sur les orientations nationales et internationales en matière de DSSR, met l'accent sur l'intervention de l'AMPF à travers quatre piliers :

- 1- Centrer les soins sur la personne ;
- 2- Faire évoluer la question de la sexualité ;
- 3- Etre Solidaire pour le changement ;
- 4- Prendre soin de notre association.

Ainsi, et dans le cadre du quatrième pilier susmentionné et qui a pour objectif de renforcer notre structure pour un meilleur impact et rayonnement en matière de Droit à la Santé Sexuelle et Reproductive, l'AMPF souhaite faire appel à un.e consultant.e en vue de l'élaboration d'une grille salariale pour l'association.

La grille des salaires est un outil stratégique dont l'objectif est de favoriser le bon développement de l'institution et la motivation de ses salariés. L'établissement d'une grille salariale a pour objectifs de :

- Favoriser une rémunération juste, équitable, non aléatoire, pour éviter les possibles incohérences en établissant une échelle de salaires.



- Fidéliser et motiver les salariés à s’impliquer davantage en fixant des rémunérations compétitives et en établissant des règles de progression claires.
- Se doter d'un outil de pilotage pertinent pour donner une meilleure vision du coût que représente la masse salariale globale.

Il est à noter que l’AMPF compte 76 salariés et contractuels qui sont répartis à travers 8 Branches Régionales de l’association, et qui sont représentés selon le type d’emploi comme suit :

## **II. Objectif de la consultation :**

Développer une grille salariale qui permet d’attribuer les rémunérations justes, selon un classement des emplois au sein de l’AMPF et permet également d’établir les règles d’une évolution claire du salarié durant sa carrière professionnelle selon des critères justes et équitables (diplôme, ancienneté, spécialité, adéquation du poste au profil, charge de travail journalière.... Et ce dans l’objectif d’améliorer l’équité, renforcer l’implication des salariés, fidéliser les collaborateurs, diminuer les turnovers et développer l’attractivité de l’AMPF.

## **III. Liste des emplois présents à l’AMPF**

<b>Emploi</b>
<b>Animateur.trice</b>
<b>Animateur.trice de Services à Base Communautaire</b>
<b>Assistant.e de projet</b>
<b>Assistant.e médicale</b>
<b>Assistant.e financier.ère</b>
<b>Assistant.e de Direction</b>
<b>Chargé.e de projet</b>
<b>Chargé.e de Communication</b>
<b>Chauffeur</b>



<b>Comptable</b>
<b>Coordinateur.trice</b>
<b>Directeur Exécutif</b>
<b>Directrice Exécutive adjointe</b>
<b>Femme de charge</b>
<b>Gardien</b>
<b>Responsables des jeunes</b>
<b>Chef de département des Achats et Logistique</b>
<b>Chef de département des programmes et services</b>
<b>Chef de département financier</b>
<b>Chef de département des relations externes et des Ressources Humaines</b>
<b>Responsable de la gestion du personnel</b>
<b>Responsable de la formation et des affaires sociales</b>
<b>Secrétaire</b>
<b>Technicien IT</b>

#### **IV. Déroulement de la consultation**

La consultation se déroulera au siège de l'association à Rabat. Pour les réunions, il est demandé au consultant.e d'assurer au minimum :

- Une réunion de validation de la méthodologie et des outils de travail ;
- Des entretiens avec les personnes ressources, ainsi qu'avec un profil de chaque emploi disponible au sein de l'association ;
- Une réunion de présentation finale de la grille salariale, après intégration du feedback.

#### **V. Qualifications du Consultant /Expert**

- Profil : Consultance stratégique et organisationnelle ;



- Expertise confirmée dans la fonction GRH (5 ans au minimum), en conseil stratégique RH et politique de rémunération ;
- Des expériences justifiées dans la fonction GRH (5 ans minimum) ;
- Expérience préalable dans le milieu associatif ;
- Bonne connaissance des ONGs et de la gouvernance associative.

## VI. Livrables

Le consultant (te) est tenu à réaliser sa mission en privilégiant l'échange et la consultation avec les acteurs concernés en particulier les personnes ressources de l'AMPF.

Les livrables exigés sont :

- ✓ Une étude documentaire sur la thématique avec des benchmarking des organisations similaires au Maroc et à l'étranger ;
- ✓ La Revue des documents clés de définition des postes (fiches de postes), organigramme, documents et cadre de la politique RH ;
- ✓ Analyse des dispositifs de rémunération existant en identifiant les points forts et les points faibles (risques financiers ou organisationnels, incohérences ou insuffisances...);
- ✓ Le rapport final avec la proposition de la grille salariale avec différents scénarios.

## VII. Soumission

⇒ Une offre technique comprenant :

- Une proposition méthodologique détaillée répondant aux besoins énoncés dans les termes de référence ;
- Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission ;
- Des références de travaux similaires (au moins deux) ;
- Un échéancier tenant compte du délai d'exécution de la consultation (**6 semaines** à compter de la date d'acceptation de la candidature)

⇒ Une Offre financière.



### **VIII. Adresse et conditions**

Les dossiers sont à adresser via la voie postale à : L'Association **Marocaine de la Planification Familiale** sis 6, Rue Ibn Elkadi BP 1217, les orangers Rabat ou via l'adresse mail de l'association : [ampf.recrutement@ampf.org.ma](mailto:ampf.recrutement@ampf.org.ma) au plus tard le 19 /04/2023 à minuit.

**NB. Les propositions non complètes ne seront pas considérées.**

**Seuls les candidat.es retenu.es seront contacté.es**